

Opérateur de chantier

Formation Initiale (OC1) – Amiante Sous-section 3*

 5 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

OBJECTIFS

Sous la responsabilité de l'encadrement de chantier :

- **Mettre en œuvre** l'organisation et la réalisation des travaux conformément au plan de retrait et contribuer à son évolution.
- **Prendre soin** de sa sécurité et de celle des autres personnes concernées tout en préservant l'environnement, de s'informer régulièrement sur les dispositions à appliquer.
- **Alerter sa hiérarchie** de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

POUR QUI ?

- **Ouvriers et compagnons** chargés d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures du plan de retrait ou d'encapsulage ou du mode opératoire.
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2020-2021



Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

CONTENUS

- Être acteur de la prévention
 - Connaître le risque amiante
 - Connaître les exigences de la réglementation
 - Connaître et appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche prévention de l'entreprise
 - Signaler les situations dangereuses, en informer la hiérarchie
 - Savoir réagir face à une situation inhabituelle
 - Participer à l'amélioration des conditions de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> **Évaluation théorique** : 20 mn sous forme de QCM.

> **Évaluation pratique de 2 h** : mise en situation concrète sur chantier fictif.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.

Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

TARIF INTER : 1370,00 €. HT

PROCHAINE SESSION :

Reportez-vous au planning des sessions

RECYCLAGE

Un premier recyclage de 2 jours sera effectué au plus tard six mois à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

Opérateur de chantier

Formation Initiale (OC1) – Amiante Sous-section 3*

 5 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Tout stagiaire doit obligatoirement être muni :

- De ses vêtements de travail,
- D'un casque,
- De gants anti-coupures type 5,
- De ses chaussures de sécurité.

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs certifiés INRS, HSE119

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

* Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2020-2021